

Marine marchande—Loi

M. Forrestall: Il ne l'exige pas.

M. Cassidy: Le député dit qu'il ne l'exige pas, mais il devrait savoir, et j'espère qu'il profitera de la période réservée aux observations pour en parler, que nous autorisons le ministère à imposer ces droits. Qu'advierait-il d'un port dont dépendrait la conserverie de poissons d'un petit village de Gaspésie? Selon la répartition des frais du ministère, il pourrait coûter \$100,000 par an d'envoyer des brise-glaces jusqu'à ce village en hiver. Il se pourrait que les navires n'aillent jamais jusqu'au village en hiver, mais seulement au printemps, en été et en automne. On leur ferait néanmoins payer les frais des opérations de brise-glaces qu'ils n'auraient jamais utilisés, comme le permet l'article 4. C'est pourquoi mon parti et moi-même estimons qu'il faudrait au moins supprimer cet article et renvoyer cette question à un comité permanent de la Chambre des communes. Nous avons modifié le Règlement de façon à remédier à ce genre de situation et nous permettrons de voir s'il n'y a pas un meilleur moyen d'atteindre les objectifs du gouvernement. Ou encore pour démontrer que, comme je le pense, le principe est complètement idiot au départ et ne doit pas être appliqué dans sa forme actuelle.

Je n'aimerais vraiment pas voir ce gouvernement passer à l'histoire comme le gouvernement qui aurait fermé les ports de Terre-Neuve à cause du principe du plein remboursement des frais, le gouvernement qui aurait fermé les villages de Gaspésie à cause de ce principe du plein remboursement des frais, le gouvernement qui aurait fermé des villages, des ports et des services dans la circonscription de Manicouagan, celle du premier ministre (M. Mulroney), en vertu du principe du plein remboursement des frais. Mais c'est ce qui se profile ici, monsieur le Président.

Mes collègues ont bien montré le lien étroit . . .

M. Forrestall: C'est dans votre imagination.

M. Cassidy: . . . qui unit le port de Thunder Bay et les éleveurs de céréales de la circonscription du premier ministre, celle de Manicouagan. Ils ont bien montré que le principe du plein remboursement des frais, qui menace les expéditions de céréales et les emplois à Thunder Bay, menace aussi l'emploi dans la circonscription du premier ministre. Chacun sait que cette région manque d'emplois, à cause du nombre d'autres industries qui ont disparu du fait du premier ministre lui-même ou depuis qu'il fait de la politique en tant que représentant élu.

Peut-être pourrais-je demander aux gouvernementaux de mettre en garde le premier ministre, de lui éviter de se trouver contraint d'implorer le ministre des Transports pour éviter la fermeture d'industries dans sa circonscription parce que le ministre des Transports, aidé par le ministre de l'Expansion industrielle régionale voudrait appliquer le principe du plein remboursement des frais. Supprimez cet article du projet de loi. Laissez-nous y réfléchir à part, et nous pourrions adopter tous les aspects techniques de ces modifications à la Loi sur la marine marchande du Canada.

● (1740)

Mon temps est presque expiré, mais je tiens pour terminer à répéter ce que j'ai dit en français. Le fleuve Saint-Laurent et les Grands lacs sont une richesse nationale extraordinaire pour les Canadiens. Ils n'ont jamais été perçus comme tels et il est

grand temps qu'ils le soient. Il est temps que le gouvernement canadien prenne, comme l'a fait au Québec le Secrétariat pour la mise en valeur du Saint-Laurent, l'initiative de considérer cette ressource comme une richesse et non comme un problème. Je regrette beaucoup que le gouvernement considère les voies navigables du pays non pas comme une richesse mais comme une simple vache à lait que l'on pressurera jusqu'à ce que cesse toute navigation.

M. Russell MacLellan (Cape Breton-The Sydneys): Monsieur le Président, je suis heureux de parler du projet de loi C-75. Je voudrais tout d'abord revenir sur un point soulevé par le député de Humber-Port-au-Port-Sainte-Barbe (M. Tobin). Il a mentionné dans son discours que le projet de loi ne s'étendait pas aux installations de forage d'Hibernia, de Venture ou de celles qui sont situées au large de la Nouvelle-Écosse et de Terre-Neuve. La chose a peut-être été faite par mégarde, car je comprends très bien ce dont il s'agit. Il est peut-être inopportun d'insérer dans cette mesure une réglementation de nature générale portant sur les installations de forage. Toutefois, le ministre devra examiner la question sous peu.

La tragédie de l'*Ocean Ranger* a attristé les députés de tous les partis. Certains d'entre nous se rendent compte que les recommandations de la commission étaient excellentes. Bien entendu, la plupart d'entre elles ne peuvent être mises en application du jour au lendemain, mais nous ne devons pas oublier cette tragédie. Nous devons veiller à ce qu'elle ne se reproduise pas. J'espère qu'on nous présentera quelque chose de plus substantiel au sujet des appareils de forage et des règles de sécurité que ce que nous avons vu dans le passé. Espérons que cela viendra très bientôt.

Le député d'Egmont (M. Henderson) a présenté une motion sur laquelle nous sommes d'accord, je dois le dire. Il a exposé ses motifs, et j'en ai qui me préoccupent beaucoup ainsi que la région que je représente. Le ministre connaît ma région. Il sait quels sont les problèmes de transport, de navigation et de chômage de cette région. Je dois reconnaître en toute franchise que le ministre ne s'est pas montré réfractaire à beaucoup de choses dont je lui ai parlé. Dans la discussion du projet de loi et de la motion du député d'Egmont, il y a des choses que j'aimerais mentionner. L'article 4 prévoit des droits pour les aides à la navigation, les dragages, les services de trafic maritimes, les opérations de brise-glaces et les escortes de navires. Je n'aborderai pas ce dernier point. Le ministre pourrait expliquer ce qu'on entend au juste par escortes. En tout cas, j'estime qu'il va être très difficile aux usagers des transports maritimes de la côte de l'Atlantique de faire face à ces droits. Je me demande si le ministère a une idée exacte de la façon dont il va les calculer, à qui ils vont être imposés ou qui au juste va en supporter la charge. Comme la Chambre le sait, le secteur des pêches du Canada de l'Atlantique éprouve certaines difficultés. La difficulté éprouvée par l'armement a été mentionnée par le député d'Ottawa-Centre (M. Cassidy). Où cette charge va-t-elle retomber? Si elle retombe sur les armateurs, les pêcheurs et ceux qui sont le moins en mesure de la supporter, cela va avoir un très dur impact sur la région atlantique. La région atlantique va connaître cette année un des hivers les plus durs de son histoire. Cet article ne va pas faire grand-chose pour le moral de la région.